

MAIRIE DE VERANNE
1, place de la mairie - 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023
PROCES VERBAL

Etaient présents :

Mesdames BESSET-CHAVE Anne, DAPVRIL Pascale, DUMAS Viviane, GREFFIER Géraldine, MAZOYER Martine ;
Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, CARTE Davis-Alexandre, LAFERTIN Noël, MARLHES Cyril ;

Absents excusés :

Madame ALAZET Delphine, GACHE Muriel (pouvoir à DUMAS Viviane), BOURRIN Sophie ;
Monsieur PIOT Bernard (pouvoir à BRIAS Bernard) MAGNARD Fabrice

Secrétaire de Séance : Madame MAZOYER Martine

1. Compte-rendu du 14 mars 2023

Le compte-rendu du 14 mars 2023 approuvé à l'unanimité.

2. BUDGET PRINCIPAL

a. Délibérations – Vote du Compte administratif 2022 et du Compte de Gestion 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE VERANNE						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		155 311,28		179 783,02		335 094,30
Opérations de l'exercice	345 458,13	242 895,53	477 152,97	661 985,56	822 611,10	904 881,09
Résultat de l'exercice	-102 562,60		184 832,59		82 269,99	
TOTAUX	345 458,13	398 206,81	477 152,97	841 768,58	822 611,10	1 239 975,39
Résultats de clôture	52 748,68		364 615,61		417 364,29	
Restes à réaliser	131 516,54	63 053,06			131 516,54	63 053,06
TOTAUX CUMULES	-15 714,80		364 615,61		348 900,81	
	RESULTAT DEFINITIF					348 900,81

En l'absence du Maire, le Conseil Municipal, après comparaison du compte administratif et du compte de gestion du budget principal, approuve à l'unanimité des présents les comptes (administratif et de gestion) de l'exercice 2022.

b. Délibération – Affectation du résultat 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de : 364 615,61 €
- un excédent d'investissement cumulé de : 52 748,68 €

- un déficit des restes à réaliser de : 68 463,48 €
 - Soit un Besoin de financement de : 15 714,80 €

Le conseil à l'unanimité des présents décide d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (**compte 1068**) : **100 000,00 €**
- Affectation en recettes de fonctionnement (**compte 002**) : **264 615,61€**
- Affectation en recettes d'investissement (**compte 001**) : **52 748,68 €**

c. Délibération – Vote des taux 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

	Taux année N-1 (2022)	Taux année N (2023)
Taxe Foncier Bâti (TFB)	29,30	29,30
Taxe Foncier non Bâti (TFNB)	40,80	40,80
Taxe Habitation (TH)	9,90	9,90

d. Délibération – Vote du Budget Primitif 2023

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	VOTE	Chapitres	VOTE
011 – Charges de gestion générale	260 600,00	70 – Produits de services...	35 100,00
012 – Charges de personnel et frais assimilés	274 200,00	73 – Impôts et taxes	462 133,00
014 – Atténuations de produits	6 800,00	74 – Dotations et participations	106 535,00
65 – Autres charges courantes	74 487,00	75 – Autres produits gestion courante	25 600,00
66 – Charges financières	12 000,00		
67 – Charges exceptionnelles	5 000,00		
68 - Dotations aux amortissements et provisions	1 000,00		
023 – Virement à la section d'investissement	252 155,95	002 – Excédent d'exploitation reporté	264 615,61
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 240,66	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	895 483,61 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	895 483,61 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitres / Opérations	VOTE	Chapitres	VOTE
Op 9001 – Voiries Diverses	82 000,00*	10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	16 082,06
Op 9002 – Matériels et mobiliers	32 000,00	13 – Subventions d'investissement	63 644,00*
Op 9003 – Bâtiments Communaux	64 500,00*	21 – Immobilisations corporelles	14 000,00
Op 9004 - Cimetière	5 000,00		
Op 9006 – Réservoir incendie	15 000,00		
Op 9008 – Piste Forestière	10 000,00		
Op 9009 - PLU	7 000,00*		
Op 9010 – Réseaux eau pluviale	49 505,00*		
Op 9011 – Point Apport Volontaire	27 500,00*		
Op 9012 – Aménagement Parcelle Plantation	5 000,00*		
Op 9013 – OAP	115 000,00		
Op 9014 – Salle des fêtes	25 000,00	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	100 000,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	63 850,00	021 – Virement de la section de fonctionnement	252 155,95
21 – Immobilisations Corporelles	5 016,35*	001 – Excédent d'investissement reporté	52 748,68
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500,00	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 240,66
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	507 871,35 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	507 871,35 €

* avec les restes à réaliser

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des présents, la proposition de budget Principal Primitif 2023 ci-dessus.

3. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

a. Délibérations – Vote du Compte administratif 2022 et du Compte de Gestion 2022

COMPTÉ ADMINISTRATIF 2022 ASSAINISSEMENT VERANNE						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		118 450,02		49 318,50		167 768,52
Opérations de l'exercice	131 929,58	43 692,36	30 746,57	92 059,10	162 676,15	135 751,46
Résultat de l'exercice	-88 237,22		61 312,53		-26 924,69	
TOTAUX	131 929,58	162 142,38	30 746,57	141 377,60	162 676,15	303 519,98
Résultats de clôture	30 212,80		110 631,03		140 843,83	
Restes à réaliser	321 764,03	219 576,00			321 764,03	219 576,00
TOTAUX CUMULES	-71 975,23		110 631,03		38 655,80	
	RESULTAT DEFINITIF				38 655,80	

En l'absence du Maire, le Conseil Municipal, après comparaison du compte administratif et du compte de gestion du budget de l'assainissement, approuve à l'unanimité des présents les comptes (administratif et de gestion) de l'exercice 2022.

b. Délibération – Affectation du résultat 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de : 110 631,03 €
- un excédent d'investissement cumulé de : 30 212,80 €
- un déficit des restes à réaliser de : 102 688,03 €
 - Soit un Besoin de financement de : 71 975,23 €

Le conseil à l'unanimité des présents décide d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (**compte 1068**) : 100 000,00 €
- Affectation en recettes de fonctionnement (**compte 002**) : 10 631,03 €
- Affectation en recettes d'investissement (**compte 001**) : 30 212,80 €

c. Délibération – Vote du Budget Primitif 2023

EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	VOTE	Chapitres	VOTE
011 – Charges de gestion générale	14 900,00	70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services...	52 000,00
012 – Charges de personnel et frais assimilés	7 000,00		
66 – Charges financières	2 500,00		
67 – Charges exceptionnelles	500,00		
023 – Virement à la section d'investissement	19 871,42	002 – Excédent d'exploitation reporté	10 631,03
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 500,19	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 640,58
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	69 271,61 €	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	69 271,61 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitres / Opération	VOTE	Chapitres	VOTE
10004 – Travaux Divers	14 000,00	10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	8 975,65
10009 – Lagune du Bourg	650 000,00*	13 – Subventions d'investissement	419 576,00*
10010 – Travaux Programme Rapport IRH	255 000,00	16 – Emprunts et dettes assimilés	327 504,52
16 – Remboursement emprunt	5 000,00	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	100 000,00
		021 – Virement de la section de fonctionnement	19 871,42
		040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 500,19
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 640,58	001 – Excédent d'investissement reporté	30 212,80
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	930 640,58 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	930 640,58 €

* avec les restes à réaliser

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des présents, la proposition de budget Primitif 2023 de l'assainissement ci-dessus.

4. Délibération – Modification date de mise à disposition du projet de Modification Simplifiée n°2 du PLU

Monsieur le Maire propose d'augmenter la durée de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU au vu du nombre de jours fériés durant celle-ci.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide que le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de VERANNE sera mis à disposition du public, **du 24 avril 2023 au 26 mai 2023**.

5. Révision de la Charte du Parc du Pilat

La Charte du Parc Naturel Régional du Pilat est en cours de révision. Cette révision doit amener à produire 2 documents : Le rapport et le plan.

Le projet de plan amène à l'augmentation du périmètre pour arriver aux alentours de 75 communes.

Il y a 5 orientations dans la charte :

- Renforcer le sentiment d'appartenance et l'implication de tous dans le projet de territoire
 - o Patrimoine : mieux connaître
 - o Education : faire comprendre
 - o Partage : impliquer
 - o Innovation : expérimenter
- Accroître la qualité écologique et paysagère du territoire
 - o Cœur de nature
 - o Paysage
 - o JERC (Justifier Éviter Réduire Compenser)
- Développer une économie qui intègre les défis écologiques et sociaux
 - o Forêt
 - o Tourisme
 - o Agriculture
- Accueillir dans des conditions pérennes pour le territoire et ses ressources
 - o Habitat
 - o Urbanisme
 - o Foncier
- Tendre vers une plus grande sobriété et une plus grande résilience
 - o Eau
 - o Mobilité
 - o Bas carbone
 - o Risques environnementaux
 - o Energie

Le conseil municipal doit donner son avis avant le 30 juin 2023.

Une première remarque : il y a mention de labels nommés de manière exhaustives, or plusieurs agriculteurs ont d'autres Labels.

Le maire propose que les conseillers lisent la charte et donnent leurs remarques pour un prochain conseil.

6. Subvention aux associations 2023

Ce point sera remis au prochain conseil.

7. Délibération – Déplacement candélabre SDF

Suite à la demande d'un habitant de déplacer un lampadaire afin que ses panneaux photovoltaïques puissent fonctionner de manière optimum, le SIEL vient de faire parvenir une proposition pour un montant de 1 700 €.

Le conseil donne son accord afin de déplacer le lampadaire mais sous condition que la facture soit à la charge du demandeur.

8. Délibération – Sortie de l'inventaire – Livres bibliothèque

La bibliothèque de Véranne a fait dernièrement le tri des documents qui seraient susceptibles d'être sortis de l'inventaire car ils sont endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire.

Il est proposé à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise**, à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent.
- **Donne** son accord pour que ces documents soient, cédés à titre gratuit (ou vendus) ou détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.
- **Indique** qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire.

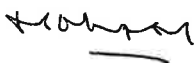
Questions Diverses

- **Enfouissement HTA** : Il y aura des difficultés de circulation pendant une longue période vers Cubusson. De plus, il y aura des dépôts de matériaux/matériels sur le parking du Drevet.

Fin de la séance à 22h36.

Secrétaire de séance

Martine MAZOYER



Le Maire

Michel BOREL

